



formalite medicale administrative

Par padbol, le 13/11/2019 à 02:31

Bonjour rnrnje reformule ma question pour agir sur mes droits ? rnrn**le fait que sur un plan de formalite - rien ni verbalement ni en papier ne m'a été dit que des representant légaux seraient une continuité dans mon quotidien ? (donc tutelle) serait ce légale ?** rnrn rnrnla tutelle - il y a aussi la phase psychologique à plus de 80% que cette MJMP va devoir gérer - rien ne m'a été dit -6 j'ignore comment ca se traduit ? à distance elle fait ce qu'elle veut ? tres inquietant ? rien en formalité il font leur cuisine de societe ? rnrndoit elle gérer ma nuit mes nuits ? rnrnDans mon cas il y a 2 représentant - la aussi j'ignore leur fonction et leurs taches qui leur incombent rnrncomment je peux savoir de cette MJMP est rattachée au centre hospitalier ? rnrnune MJMP ne pourra inevitablement remplacée mes parents et encore moins l'instinct maternel rnrn rnrnpeut on etre sous la tutelle d'un centre hospitalier ? à l'origine c"est eux qui ont instrumentaliser cette tutelle? rnrndestructure l'individu et le remettre au gout du jour de la societe waouh ca marche sur la tete ? rnrn rnrnen conclusion les formalites papier que je n'ai jamais eu connaissance ? et ce depuis 2014